

# Le Guide des ÉPOUX



## Lauzerte



### Noms et prénoms des futurs époux

---

---

### Date et heure du Mariage :

# Constitution de votre dossier

## Mairie de Lauzerte

5, rue de la Mairie 82110 Lauzerte  
mairie@lauzerte.fr / 05 63 94 65 14



[www.lauzerte.fr](http://www.lauzerte.fr)

# Table des matières



CÉRÉMONIAL POUR LE MARIAGE .....	3
1/ Qui peut se marier ? .....	3
Majorité .....	3
Monogamie .....	3
Absence de lien de parenté ou d'alliance.....	3
Consentement .....	3
2/ Où peut-on se marier ? .....	3
3/ Dépôt du dossier de mariage .....	3
4/ Publication des bans .....	3
5/ Date du Mariage .....	3
6/ Célébration du Mariage .....	4
7/ Contrat de Mariage .....	4
Cas particuliers .....	4
<b>LISTE DES PIÈCES À FOURNIR .....</b>	<b>5</b>
Formulaires à compléter & détacher pour la constitution de votre dossier :	
<b>Renseignements relatifs au mariage et aux époux .....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des témoins .....</b>	<b>7</b>
<b>Renseignements relatifs au conjoint n°1 .....</b>	<b>9</b>
<b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR : conjoint n°1 .....</b>	<b>11</b>
<b>Déclarations des témoins du conjoint n°1 .....</b>	<b>13</b>
<b>Renseignements relatifs au conjoint n°2 .....</b>	<b>15</b>
<b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR : conjoint n°2 .....</b>	<b>17</b>
<b>Déclarations des témoins du conjoint n°2 .....</b>	<b>19</b>
<b>Lettre de vie .....</b>	<b>21</b>
Anniversaires de mariage .....	23

# CÉRÉMONIAL POUR LE MARIAGE

## 1/ Qui peut se marier ?

### Majorité

Il faut être majeur pour se marier (*une dispense d'âge peut exceptionnellement être accordée par le procureur de la République pour des motifs graves sous réserve de l'accord d'au moins l'un de ses parents*).

### Monogamie

Vous ne devez pas être déjà marié, que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère (Attention : une personne en instance de divorce ou simplement séparée de corps est considérée comme encore mariée). Par contre, il est possible d'être déjà engagé par un Pacs, conclu ou non avec le futur époux car le mariage dissout automatiquement le Pacs.

### Absence de lien de parenté ou d'alliance

Le mariage est interdit entre les personnes suivantes :

- Frère et sœur, 2 frères, 2 sœurs / Demi-frère et demi-sœur, 2 demi-frères, 2 demi-sœurs
- Oncle et tante, neveu et nièce
- Enfant de son ex-époux / Parent de son ex-époux
- Enfant et ex-époux d'un de ses parents
- Parent et ex-époux de son enfant (ex-gendre)

### Consentement

Chacun doit consentir au mariage de façon libre et éclairée. À défaut, le mariage peut être déclaré nul sur demande d'un des époux ou du procureur de la République, dans un délai de 5 ans.

Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou sous curatelle, il doit obtenir l'accord du curateur, du juge des tutelles ou du conseil de famille.

## 2/ Où peut-on se marier ?

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux époux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent). Il doit être célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un des deux, ou l'un de leurs parents, a son domicile ou sa résidence établie.

## 3/ Dépôt du dossier de mariage

Le dossier doit être déposé complet à la mairie de Lauzerte J-3 semaines au plus tard (minimum deux mois avant si l'un des futurs époux n'habite pas la commune).

## 4/ Publication des bans

L'annonce officielle du prochain mariage est réalisée par la publication d'avis appelés *bans*. Ils contiennent les prénoms, noms, professions, domiciles ou résidences des futurs époux, ainsi que le lieu du mariage. Ils sont affichés pendant 10 jours à la mairie de Lauzerte, ainsi qu'aux mairies de domicile de l'un ou l'autre des époux.

## 5/ Date du Mariage



Le mariage ne peut pas être célébré avant le 10<sup>ème</sup> jour depuis, et non compris, celui de la publication des bans. (*Par exemple, si les bans sont publiés le 4 décembre, le mariage peut être célébré à partir du 14 décembre.*) De plus, il doit être célébré dans l'année qui suit l'expiration de ce délai de 10 jours.

Le jour de la célébration du mariage est fixé en accord avec la mairie et les futurs époux, sous réserve que le dossier de mariage soit complet et actualisé.

Si plus de 3 mois (ou 6 mois pour les personnes de nationalité étrangère) se sont passés entre le dépôt du dossier et le mariage, il faudra fournir de nouvelles copies d'acte de naissance.

## 6/ Célébration du Mariage

### Lieu

Le mariage est célébré à la mairie de Lauzerte, dans la Salle du Conseil.

### Déroulement

La cérémonie est effectuée par le maire (ou un(e) adjoint(e) au maire), a minima en présence des futurs époux et des témoins.

Lors de la célébration, chaque futur époux confirme son engagement à respecter les obligations du mariage. A l'issue de la cérémonie, les mariés et leurs témoins signent le registre des mariages. Un livret de famille et des copies d'actes sont délivrés aux époux.

## 7/ Contrat de mariage

Le contrat de mariage n'est pas obligatoire. Si vous ne signez pas de contrat, vous serez soumis au régime légal appelé la communauté réduite aux acquêts. En dehors des biens propres apportés lors du mariage ou hérités par la suite, tous les biens sont communs aux deux époux.

Cette formule convient dans la majorité des cas. Mais il existe différents types de contrats de mariage à faire établir par un notaire :

- la participation aux acquêts,
- la séparation de biens,
- la communauté universelle.

Si vous signez un contrat de mariage, il est impératif de le préciser lors du dépôt de votre dossier à la mairie et de produire le certificat du notaire.

### La donation entre époux

En cas de décès de l'un des conjoints, les enfants ou ascendants, et non le survivant, héritent de la moitié des biens communs. Pour augmenter la part du conjoint survivant, les époux peuvent procéder à la donation, ce dès le mariage.

## CAS PARTICULIERS

- La naissance d'**enfants en commun** nés avant le mariage doit être signalée lors du dépôt du dossier. Présentez leurs actes de naissance datés de moins de 3 mois, avec la mention de reconnaissance des parents.
- **Veuf ou veuve** doivent présenter l'acte de décès de leur conjoint.
- Les **personnes divorcées** doivent fournir un extrait d'acte de naissance avec mention ou, à défaut de mention, un extrait d'acte de mariage avec mention de divorce.
- Pour les personnes de **nationalité étrangère**, des documents propres à l'État civil du pays sont requis.
- Les futurs **époux militaires** doivent dans certains cas fournir une autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur (légion étrangère).



# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR



PIÈCES À FOURNIR	Conjoint n°1	Conjoint n°2
Une copie intégrale d'acte de naissance -de 3 mois	X	X
Un justificatif de domicile - de 3 mois	X	
Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité	X	X
Renseignements relatifs au mariage et aux époux (page 7)	X	
Renseignements relatifs au conjoint n°1 (page 9)	X	
Renseignements relatifs au conjoint n°2 (page 15)		X
Attestation du conjoint n°1 (page 11)	X	
Attestation du conjoint n°2 (page 17)		X
Liste des témoins (page 7)	X	
Déclarations des témoins du conjoint n°1 (page 13)	X	
Déclarations des témoins du conjoint n°2 (page 19)		X
Pièces d'identité + justificatifs de domicile des témoins	X	X
Livret de famille des futurs mariés cas échéant		
Actes de naissance des enfants en commun cas échéant		
Lettre de vie (facultative)	X	
<b>Si contrat de mariage</b>	Attestation délivrée par le notaire	
<b>Si militaire</b>	Autorisation préalable du ministre de la défense pour les militaires épousant un(e) étranger(e) et militaires servant à l'étranger	
<b>Si veuf/veuve</b>	Document prouvant le décès (acte, livret de famille)	
<b>Si divorcé(e)</b>	Mention sur acte de naissance	
<b>Si de nationalité étrangère</b>	Acte de naissance original - de 6 mois et traduction par traducteur assermenté cas échéant ou extrait plurilingue	
	Certificat de capacité matrimoniale délivré par consulat ou ambassade	
	Certificat de coutume délivré par consulat ou ambassade	



# Renseignements relatifs au mariage et aux époux

Le mariage doit être célébré à la mairie de Lauzerte

Le \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_

Mariage religieux :  Oui  Non Cas échéant / Date : \_\_\_\_\_ Paroisse : \_\_\_\_\_

Échange des alliances :  Oui  Non

Autorisation de parution dans Le Petit Lauzertin :  Oui  Non

Futur domicile conjugal prévu : \_\_\_\_\_

Contrat de mariage :  Oui  Non

Signé le \_\_\_\_\_ chez Maître \_\_\_\_\_

Notaire à \_\_\_\_\_

Enfant(s) commun(s) :  Oui  Non

\_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Présenter le livret de famille quelques jours avant la célébration pour opposition de la mention de mariage (le livret de famille délivré après le 1er juillet 2006 est mis à jour directement par l'officier de l'état civil ayant célébré le mariage/ si le livret de famille est antérieur à 2006, un nouveau livret de famille est fourni).

## Témoins

Conditions :

- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus (sauf émancipation), sans condition de sexe.
- Les parents des futurs époux peuvent être témoins du mariage, si en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.
- Les témoins du mariage religieux peuvent être différents des témoins du mariage civil.
- Les 3èmes et 4èmes témoins sont facultatifs.

### Liste des témoins

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_



# Renseignements relatifs au conjoint n°1



Nom \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Nationalité à la date du Mariage \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)  
Tél portable : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

## Situation antérieure au mariage

Célibataire  
 Veuf/veuve de \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_  
 Divorcé(e) de \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_

## Adresse

Domicilié(e) à \_\_\_\_\_  
Résidant à \_\_\_\_\_

## Parents

👤 Parent 1 (nom de naissance, prénoms) \_\_\_\_\_ décédé(e) le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

👤 Parent 2 (nom de naissance, prénoms) \_\_\_\_\_ décédé(e) le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR : conjoint n°1

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

## Certifie sur l'honneur,

- être célibataire
- être PACSÉ(E)
- ne pas être remarié(e)
- être veuf(ve) depuis le décès de mon conjoint en date du \_\_\_\_\_
- être divorcé(e) depuis mon divorce en date du \_\_\_\_\_



résider dans la commune de \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_

Depuis le \_\_\_\_\_

avoir un de mes parents domicilié ou résidant dans la commune de Lauzerte

Depuis le \_\_\_\_\_

Preuve du domicile et/ou de la résidence :  Titre de propriété  Facture de gaz / d'électricité  Avis d'impôts

Quittance de loyer  Facture d'eau  Attestation d'assurance habitation

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Art. 433-20 : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »



# Déclarations des témoins du conjoint n°1



Nom/ prénom conjoint n°1 \_\_\_\_\_

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes.

## Témoin n°1

**Joindre la pièce d'identité** (et un justificatif de domicile si l'adresse n'y est pas correcte)

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

Adresse \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées à des fins administratives et juridiques par la commune de Lauzerte. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et protection des données personnelles.

## Témoin n°2 (facultatif)

**Joindre la pièce d'identité** (et un justificatif de domicile si l'adresse n'y est pas correcte)

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

Adresse \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées à des fins administratives et juridiques par la commune de Lauzerte. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et protection des données personnelles.



# Renseignements relatifs au conjoint n°2



Nom \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Nationalité à la date du Mariage \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)  
Tél portable : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

## Situation antérieure au mariage

- Célibataire
- Veuf/veuve de \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_
- Divorcé(e) de \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_

## Adresse

Domicilié(e) à \_\_\_\_\_  
Résidant à \_\_\_\_\_

## Parents

👤 Parent 1 (nom de naissance, prénoms) \_\_\_\_\_ décédé(e) le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

👤 Parent 2 (nom de naissance, prénoms) \_\_\_\_\_ décédé(e) le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR : conjoint n°2

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

département \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

## Certifie sur l'honneur,

- être célibataire
- être PACSÉ(E)
- ne pas être remarié(e)
- être veuf(ve) depuis le décès de mon conjoint en date du \_\_\_\_\_
- être divorcé(e) depuis mon divorce en date du \_\_\_\_\_



résider dans la commune de \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_

Depuis le \_\_\_\_\_

avoir un de mes parents domicilié ou résidant dans la commune de Lauzerte

Depuis le \_\_\_\_\_

Preuve du domicile et/ou de la résidence :  Titre de propriété  Facture de gaz / d'électricité  Avis d'impôts

Quittance de loyer  Facture d'eau  Attestation d'assurance habitation

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Art. 433-20 : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »



# Déclarations des témoins du conjoint n°2



Nom/ prénom conjoint n°2 \_\_\_\_\_

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes.

## Témoin n°1

**Joindre la pièce d'identité** (et un justificatif de domicile si l'adresse n'y est pas correcte)

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

Adresse \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées à des fins administratives et juridiques par la commune de Lauzerte. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et protection des données personnelles.

## Témoin n°2 (facultatif)

**Joindre la pièce d'identité** (et un justificatif de domicile si l'adresse n'y est pas correcte)

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Si retraité, faire précéder de l'ancien métier (ex: boulanger retraité)

Adresse \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées à des fins administratives et juridiques par la commune de Lauzerte. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et protection des données personnelles.









# ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

1 an : noces de coton

2 ans : noces de cuir

3 ans : noces de froment

4 ans : noces de cire

5 ans : noces de bois

6 ans : noces de chypre

7 ans : noces de laine

8 ans : noces de coquelicot

9 ans : noces de faïence

10 ans : noces d'étain

11 ans : noces de corail

12 ans : noces de soie

13 ans : noces de muguet

14 ans : noces de plomb

15 ans : noces de cristal

16 ans : noces de saphir

17 ans : noces de rose

18 ans : noces de turquoise

19 ans : noces de cretonne

20 ans : noces de porcelaine

21 ans : noces d'opale

22 ans : noces de bronze

23 ans : noces de béryl

24 ans : noces de satin

25 ans : noces d'argent

26 ans : noces de jade

27 ans : noces d'acajou

28 ans : noces de nickel

29 ans : noces de velours

30 ans : noces de perle

31 ans : noces de basane

32 ans : noces de cuivre

33 ans : noces de porphyre

34 ans : noces d'ambre

35 ans : noces de rubis

36 ans : noces de mousseline

37 ans : noces de papier

38 ans : noces de mercure

39 ans : noces de crêpe

40 ans : noces d'émeraude

41 ans : noces de fer

42 ans : noces de nacre

43 ans : noces de flanelle

44 ans : noces de topaze

45 ans : noces de vermeil

46 ans : noces de lavande

47 ans : noces de cachemire

48 ans : noces d'améthyste

49 ans : noces de cèdre

50 ans : noces d'or

60 ans : noces de diamant

70 ans : noces de platine

75 ans : noces d'albâtre

80 ans : noces de chêne



